

COMMUNE DE BEAUVECHAIN

Séance du 11 décembre 2023

Cadre de vie

LE CONSEIL COMMUNAL

Agent traitant :	
Chef de service :	
Directeur financier :	
Directrice générale :	
Collège/Conseil :	

Mobilité - Actualisation du Plan Communal de Mobilité - Approbation provisoire et lancement de l'enquête publique.

Vu le Code de la Démocratie Locale et de la Décentralisation;

Vu le Décret du 1er avril 2004 relatif à la mobilité et à l'accessibilité locales;

Vu l'Arrêté du Gouvernement wallon du 27 mai 2004 relatif au financement de l'élaboration de plans communaux de mobilité et de la mise en oeuvre de plans communaux de mobilité et de plans de déplacements scolaires;

Vu la décision du Collège communal en date du 16 janvier 2017 décidant de solliciter le Ministre et la Direction Générale Opérationnelle de la mobilité et des voies hydrauliques du Service Public de Wallonie, Direction de la Planification de la Mobilité pour entamer la procédure d'actualisation du Plan Communal de Mobilité (PCM), dont l'un des axes principaux sera à l'étude des modes doux;

Vu la décision du Collège communal en date du 03 avril 2017 décidant de valider le pré-diagnostic du Plan communal de mobilité dont l'accent sera mis sur les modes doux;

Vu la décision du Conseil communal en date du 29 mai 2017 décidant d'approuver la convention avec le Service Public de Wallonie (DG0211), direction Générale opérationnelle mobilité et voies hydrauliques relatif à la réalisation de prestations conjointes concernant l'actualisation du Plan Communal de Mobilité de Beauvechain, avec approfondissement du volet "mode doux";

Vu la décision du Collège communal en date du 07 août 2017 décidant de valider la version finale du pré-diagnostic du Plan communal de mobilité dont l'accent sera mis sur les modes doux;

Vu la délibération du Collège communal en date du 21 avril 2020 actant la notification par le SPW de l'attribution du marché au bureau d'étude Agora, Avenue Van Volxem 79 à 1190 Forest;

Considérant que le plan et l'étude de mobilité comprend 3 phases :

- Phase 1: État des lieux et diagnostic;
- Phase 2 : Définition des objectifs du PCM;
- Phase 3 : Plan d'actions.

Considérant que la phase 1, diagnostic, a eu lieu du 30 mars 2021 au 07 juin 2022;

Considérant que la phase 2, objectifs et enjeux, a eu lieu du 08 juin 2022 au 30 mars 2023;

Considérant que la phase 3, plan d'action a eu lieu du 1er avril 2023 à aujourd'hui;

Vu le rapport final reçu par le bureau Agora en date du 27 novembre 2023 ci-annexé;

Considérant que l'ensemble des documents adaptés sur base des remarques du Comité technique ont été transmis audit comité pour avis et/ou remarques;

Considérant le procès-verbal de la réunion du comité technique établis par Agora en date du 26 octobre 2023 et envoyé en date du 27 octobre 2023, ci-annexé;

Considérant que le comité technique avait jusqu'au 3 novembre 2023 pour émettre ses dernières remarques et que sans réponse, l'avis était considéré comme approuvé par chacun des membres; que n'ayant reçu de nouvelles remarques, l'avis du Comité technique est donc considéré comme favorable;

Considérant que l'ensemble des documents ont été présentés à la CCATM en date du 6 décembre 2023 pour avis et/ou remarques;

Considérant que le Plan Communal - phase 3 et toutes ses annexes doivent faire l'objet d'une approbation provisoire du Conseil communal, avant le lancement de l'enquête publique;

Considérant que l'ensemble du dossier est disponible, pour consultation, au service Mobilité de la Commune de Beauvechain, Place communale n°3 à 1320 Beauvechain :

- durant la période de l'enquête publique, à savoir du 08 janvier 2024 à 09h00 au 16 février 2024 à 16h00, le dossier complet est consultable au service Mobilité les jours ouvrables de 09h00 à 12h00 & de 13h30 à 16h00 ainsi que le jeudi de 16h à 20h EXCLUSIVEMENT SUR RENDEZ-VOUS;

Considérant le dossier du Plan Communal de Mobilité de Beauvechain présenté au Conseil communal de ce jour afin d'être soumis à l'enquête publique suivant le décret du 1er avril 2024;

Considérant que ces documents doivent être transmis pour approbation au Service Public de Wallonie (SPW) - MI01.2 - Département de la Stratégie de la Mobilité - Direction de la planification de la mobilité - Boulevard du Nord 8, à 5000 Namur;

Considérant qu'il est proposé de réaliser une rencontre avec la population, durant l'enquête publique au cours de laquelle le bureau d'étude fera la présentation de l'objet de l'étude, ses caractéristiques particulières, expliquera le déroulement de l'enquête publique et au cours de laquelle les avis et observations pourront être entendues et consignées;

Considérant que les avis et observations pourront encore être transmises jusqu'à la fin de l'enquête publique;

Considérant qu'à la clôture de l'enquête publique, afin d'assurer le suivi de la procédure, l'ensemble des avis, remarques et observations sera dépouillé et analysé par le Service Mobilité de la commune en collaboration avec le bureau d'études adjudicataire Agora;

Considérant que l'enquête publique nécessite la parution de l'information sur le site de la Commune, dans le bulletin communal et dans plusieurs journaux locaux;

Considérant le projet d'avis d'enquête publique ci-annexé,
Sur proposition du Collège communal;

Après en avoir délibéré,

DECIDE :

Article 1. D'approuver provisoirement le Plan Communal de Mobilité tel qu'annexé.

Article 2. D'approuver la mise à l'enquête publique du dossier du PCM de Beauvechain, suivant le décret du 1er avril 2024.

Article 3. D'approuver la procédure d'information à mettre en place pour faire paraître l'enquête publique, sur le site de la Commune, dans le bulletin communal et dans plusieurs journaux locaux.

Article 4. De transmettre la présente accompagnée du dossier complet au Service Public de Wallonie - MI01.2 - Département de la Stratégie de la Mobilité - Direction de la planification de la mobilité - Boulevard du Nord 8, à 5000 Namur dans le cadre des subsides alloués à la Commune.

Article 5. De transmettre la présente délibération à [REDACTED] et [REDACTED] du bureau Agora pour toute disposition utile.